

RECENSEMENT DE POINTE-NOIRE

1958

FEUILLE DE MENAGE

DATE : ENQUETEUR :
SECTION : BLOC :
PARCELLE : N° MENAGE :
NOM DU CHEF DE MENAGE :
DATE : CONTROLEUR :

PERSONNES A INSCRIRE SUR CETTE FEUILLE :

Doivent être inscrits tous les membres du ménage :

A. — PRESENTS ET TEMPORAIREMENT ABSENTS : Toutes les personnes de la famille habitant normalement le logement ou l'unité d'habitation y compris celles qui sont temporairement absentes à l'époque du recensement (par exemple : personnes en voyage d'affaires ou d'agrément, malades à l'hôpital ou en clinique pour une période de courte durée ne dépassant pas 6 mois, pêcheurs en mer, personnel navigant des compagnies maritimes ou aériennes).

Sont considérés comme habitant normalement le logement ou l'unité d'habitation et par conséquent à inscrire au même titre que les membres de la famille ou du ménage :

- les domestiques et apprentis logés ;
- les enfants en nourrice dans la famille.

B. — SAISONNIERS ET VISITEURS : Les personnes ne résidant pas d'un façon permanente dans le logement, mais présentes au moment du recensement seront portées sur la feuille : personnes y revenant régulièrement chaque année (travailleurs saisonniers) et personnes occasionnellement de passage (voyageurs, touristes, visiteurs, etc...). Ces personnes seront notées « V » (visiteurs) dans la colonne 4.

NE DOIVENT PAS ETRE INSCRITS SUR CETTE FEUILLE :

LES ABSENTS DE LONGUE DUREE : Toutes les personnes faisant partie de la famille et se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Malades en traitement de longue durée (pour plus de 6 mois) dans un établissement hospitalier ;
 - Militaires faisant leur service légal ou engagés volontaires ;
 - Enfants placés comme domestiques ou apprentis et logés par l'employeur ;
- Quel que soit le lieu où puissent se trouver ces catégories de personnes.

FICHE HABITAT

NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE DONT ENFANTS ADULTES
LE CHEF DE MENAGE EST PROPRIETAIRE LOCATAIRE
NOMBRE DE CASES QUE POSSEDE LE CHEF DE MENAGE
LE MENAGE OCCUPE PLUSIEURS CASES (indiquer le nombre)
UNE SEULE CASE
SEULEMENT UN LOGEMENT

DESCRIPTION DE LA CASE N° 1

NATURE DE LA CONSTRUCTION :

SOL : — Terre — Terre battue — ciment —

MURS : — Bambou — Planches éclatées — Terre sur armature de bois — briques cuites — briques crues
— agglomérés — paillote — tôle —

TOIT : — Malonga — Nyonga — Kounza — Tôle — Tuile de Bambou — Toile américaine — Tôle de fûts.

NOMBRE DE PIECES HABITEES USAGES

NOMBRE D'OUVERTURES DU LOGEMENT / AGE DE LA CASE

RAVITAILLEMENT EN EAU / DISTANCE

ECLAIRAGE

DESCRIPTION DE LA CASE N°

NATURE DE LA CONSTRUCTION :

SOL : — Terre — Terre battue — ciment —

MURS : — Bambou — Planches éclatées — Terre sur armature de bois — briques cuites — briques crues
— agglomérés — paillote — tôle —

TOIT : — Malonga — Nyonga — Kounza — Tôle — Tuile de Bambou — Toile américaine — Tôle de fûts

NOMBRE DE PIECES HABITEES / USAGES

NOMBRE D'OUVERTURES DU LOGEMENT / AGE DE LA CASE

RAVITAILLEMENT EN EAU / DISTANCE

ECLAIRAGE

1	2	2 Bis	3	4	5	6	7		8
N° D'O R D R E	N O M	PRENOMS	PRÉSENT	RESI. DENCE	PARENTE AVEC LE CHEF DE MENAGE	S E X E	DATE DE NAISSANCE	A G E	SITUA TION MATRI MONI ALE
01									
02									
03									
04									
05									
06									
07									
08									
09									
10									
11									
12									
13									
14									
15									

NE RIEN ÉCRIRE DANS LES COLONNES RESERVÉES AU CODE

